



# HEBDO

## PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE 2025 : UNE REVALORISATION PRECONISEE DE 1,6 %

### [Plafond de la Sécurité sociale](#)

Le plafond annuel de la Sécurité sociale est fixé à 46 368 euros depuis le 1er janvier 2024. Ce qui fait un plafond mensuel de 3864 euros. Dans son rapport provisoire, la Commission des comptes de la Sécurité sociale préconise une revalorisation de 1,6 % du plafond de la Sécurité sociale pour l'année 2025.

#### Plafond de la Sécurité sociale 2025 : méthode de calcul

La Commission des comptes de la Sécurité sociale a présenté les résultats des comptes de la Sécurité sociale pour l'année 2023, ainsi que les comptes prévisionnels tendanciels pour 2024 et 2025.

#### Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale (octobre 2024)

Dans ce rapport, on retrouve également ses préconisations concernant le montant du plafond de la Sécurité sociale (PASS) qui sera applicable pour l'année 2025.

L'indice utilisé pour fixer la valorisation du plafond de la Sécurité sociale est le salaire moyen par tête (SMPT) du secteur marchand non agricole qui figure pour l'année N-1 dans le rapport économique, social et financier (RESF) annexé au projet de loi de finances (PLF) pour l'année N.

Le montant du plafond ne peut pas être inférieur à celui de l'année précédente.

#### Notez le

En cas de reconduction de la valeur du plafond, pour l'année civile suivante, la valeur du plafond est déterminée en tenant compte de l'évolution moyenne estimée des salaires des années qui n'ont pas été prises en compte, ainsi que, le cas échéant, de la correction de la dernière évolution moyenne des salaires ayant permis une revalorisation de la valeur du plafond.

#### Plafond de la Sécurité sociale 2025 : préconisation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale

Au vu des prévisions annoncées, la Commission des comptes de la Sécurité sociale préconise un taux de revalorisation du montant du plafond de la Sécurité sociale de **1,6 % au 1er janvier 2025**.

La préconisation de la Commission est faite sous l'hypothèse d'une hausse de 2,8 % du SMPT prévisionnel 2024 (y compris PPV) et d'un correctif de - 1,2 % au titre du SMPT 2023 retenu initialement dans le calcul du PASS 2024.

Si les conseils de la Commission sont suivis, le plafond annuel de la Sécurité sociale 2025 devrait être fixé à 47 100 euros, soit un montant mensuel qui devrait être environ de 3 925 euros.

Ces nouveaux montants devront toutefois être confirmés par arrêté.

*Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale (octobre 2024), résultats 2023, prévisions 2024 et 2025, rapport provisoire*

<https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/plafond-de-la-securite-sociale-2025-une-revalorisation-preconisee-de-1-6>